Image not found or type unknown

Facture septembre 2011 sfr

Par **Malikamodel**, le **20/08/2012** à **15:09**

Bonjour,
suite à un appel donner aux services sfr,l'opérateur en as profiter pour m'informer que j'étais redevable de 1317.62e facture de septembre 2011;
Or comme je lui ai répondu,je n'ai récue aucune relance,aucune limitation de ligne et surtout aucune demande de prélèvements pour cette somme.
Ai-je le droit ou la possibilité de refuser de régler cette somme assez élévée?
Et si oui quelles sont les démarches à faire?
il y a moins d'une heure j'ai pris un échéancier avec eux mais si je suis dans mon droit d'éviter de régler cette facture je le ferais valoir.
Sachant que cette facture est suite à un voyage de 3 semaines au Maroc et que je n'avait pas été informer des manipulations à éffectuer pour déconnécter les connexions automatiques à l'étranger.
Le service sfr as fait un avoir de 445e suite la facture suivante de octobre 2011 de 445e et un remboursement de 448.91e.
Au lieu de directement faire passer l'avoir sur la facture de 1317.62e de Septembre 2011.
Merci de votre aide

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés